

Quels rôle et place pour la MAE SFEI ?

Dans le cadre de PraiFacE, des étudiants et la FRCivam Pays de la Loire ont tenté de comprendre les réponses contrastées des éleveurs et acteurs locaux face à la MAE SFEI sur plusieurs bassins versants éligibles⁽¹⁾ des Pays de la Loire. Quelques éléments de réponses...

Pourquoi les systèmes herbagers ne sont-ils pas plus présents en Pays de la Loire, là où il est possible de contracter une MAE herbagère pour aider à les mettre en place ? Dans le cadre du projet PraiFacE, des étudiants en 5^{ème} année à l'École supérieure d'agriculture d'Angers ont enquêté sur la question, auprès d'éleveurs de deux bassins versants ligériens. Ils dégagent ici cinq profils d'éleveurs et analysent leurs attitudes face aux MAE herbagères, la MAE SFEI en premier lieu (16 signataires enquêtés).

(1) La Mesure agro-environnementale (MAE) Systèmes fourragers économes en intrants (SFEI) ne peut être contractualisée en Pays de la Loire que sur des bassins versants d'aires d'alimentation de captages prioritaires.

L'étude, menée fin 2012, visait deux objectifs : 1/ mettre en évidence les déterminants sociologiques qui expliquent les différences de logiques fourragères des éleveurs, notamment sur la place de l'herbe dans leur système ; 2/ comprendre la vision des éleveurs vis-à-vis de l'herbe et des MAE, en particulier la MAE SFEI. Pour cela, 43 entretiens ont été menés dans deux zones (voir ci-contre).

Différents profils

Différentes perceptions de l'herbe

L'analyse des entretiens a permis de dégager cinq profils d'éleveurs, selon leur logique fourragère. Ils se différencient par leurs objectifs sur l'atelier ruminant, leur vision de l'herbe et sa place au sein de leur système fourrager, leurs sources de conseils et d'informations, leur vision de l'environnement et des MAE.

« Productivité maximum » (n=6)

Ces 6 éleveurs (âge moyen : 46 ans) cherchent à maximiser la productivité par animal, principalement sur leur atelier laitier. L'utilisation d'ensilage de maïs est importante, le pâturage limité voire inexistant. La plupart perçoivent l'herbe comme une affaire très technique et contraignante en terme de

travail : "Il faut rentrer les vaches [...] les sortir [...] faire tourner les pâtures [...] C'est plus délicat [...] que le maïs". Très dépendants du conseil technico-économique et peu autonomes en intrants, ils prennent peu en compte l'environnement dans leur système. Aucun n'a signé de MAE herbagère.

« Les éleveurs contrariés » (n=6)

Ces éleveurs (âge moyen : 50 ans) semblent perdus dans leur stratégie de système de production. Ils possèdent des ateliers bovins mais aimeraient produire plus de céréales dans le contexte actuel : "Si les prix continuent, on va miser sur les céréales". Leurs pratiques alimentaires sont apparentées à un système intensif mais limitées par le potentiel de rendement. L'herbe leur permet de valoriser les terres modestes. Les enjeux environnementaux sont vécus comme des contraintes. Quatre éleveurs ont signé une MAE (dont trois MAE SFEI), souvent considérée comme une opportunité économique.

« Aversion au risque fourrager » (n=4)

Pour ces éleveurs (âge moyen : 47 ans), chercher à maximiser les stocks fourragers permet d'assurer une productivité élevée et de faire face aux sécheresses. Ils possèdent tous un atelier laitier et/ou d'engraissement. L'herbe est vue

comme peu coûteuse, facile à gérer, mais ne permettant pas à elle seule une forte productivité animale. Pas de MAE SFEI chez eux : il faudrait désintensifier ou acheter du fourrage pour respecter le contrat. Ils sont réfractaires aux MAE.

« Diversification fourragère » (n=14)

Ces 14 élevages évoluent vers toujours plus d'autonomie et d'économie sur l'aliment par des innovations techniques sur l'herbe (prairies à flores variées) et les mélanges céréaliers, tout en cherchant à maintenir leur niveau de productivité animale (11/14). Ces éleveurs sont relativement plus jeunes (âge moyen : 41 ans), mieux formés (la moitié : niveau III et II), ouverts, cherchant de l'information technique auprès de multiples interlocuteurs. Chez eux, onze contrats MAE ont été signés dont sept MAE SFEI. L'herbe a pour eux des atouts économiques (10/14) et simplifie le travail (8/14). Mais sa place dans le système est loin d'être leur seul domaine d'intérêt. Ils recherchent cependant de l'information technique sur la prairie. Les MAE sont perçues comme une opportunité économique. C'est aussi un moyen de diminuer le recours aux intrants chimiques.

« Autonomie par l'herbe » (n=7)

Ces éleveurs (âge moyen : 46 ans)

43 éleveurs enquêtés

43 éleveurs de ruminants ont été enquêtés en entretiens individuels semi-directifs : 23 éleveurs sur le bassin versant de Ribou-Verdon (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) et 20 éleveurs sur celui de Rochereau (Vendée). 37 entrent dans les 5 profils ci-contre, les 6 autres (dont un signataire SFEI) ont des positions intermédiaires entre deux classes ou sont des cas particuliers.

Les deux zones d'enquête sont comparables sur le plan pédoclimatique et ont en commun un fort enjeu de qualité de l'eau. En revanche, elles diffèrent quant au nombre de contrats SFEI : 43 sur Ribou-Verdon contre 26 sur Rochereau.

Parmi les éleveurs enquêtés, on note :

- . des proportions d'éleveurs de vaches allaitantes naisseurs (avec ou sans hors sol) similaires entre bassins versants ;
- . une orientation vers l'engraissement de taurillons plus forte sur Rochereau : plus de 50 % d'éleveurs contre 1/3 sur Ribou.
- . une orientation vers l'élevage laitier plus forte sur Ribou : 1/3 des éleveurs avec un atelier lait.

Les éleveurs enquêtés sur les deux bassins versants ont des profils similaires : même moyenne d'âge (46 ans), la majorité a un niveau d'étude V (CAP, BEP...), est en couple et le conjoint travaille en dehors de l'exploitation. 60 % des exploitations sont de formes sociétaires (EARL, GAEC) et 27 exploitations sur 43 ont une seule UTH.

Informations plus détaillées issues du rapport bientôt disponible au RAD.



Ribou-Verdon : gestion concertée

... Pendant ce temps, toujours au sein du projet PraiFacE, la FRCivam Pays de la Loire enquête aussi, auprès des acteurs locaux impliqués dans les programmes qualité de l'eau. Premiers éléments saillants sur la démarche en cours sur le bassin versant Ribou-Verdon, émaillés de propos issus des entretiens des différents acteurs locaux.

Le bassin versant Ribou-Verdon doit assurer l'essentiel de l'alimentation en eau de l'agglomération choletaise (49) via le lac de Ribou : 30 000 m³/j y sont prélevés à cet effet. Les acteurs locaux, Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) en tête, sont très sensibilisés sur la qualité de cette eau. Et le pari de la reconquête n'était, semble-t-il, pas gagné d'avance.

Dès 1999, en réaction au 1^{er} tracé des périmètres du futur programme de protection de l'eau, les agriculteurs se mobilisent pour demander des comptes à la collectivité et à la DDAS au sujet de ce diktat administratif qui "les contraint sans les consulter". C'est le conflit.

S'en suit une réunion ouverte, qui donne naissance à l'Association de défense des agriculteurs du Ribou appelant à la solidarité entre agriculteurs : "les riverains du lac n'avaient pas à supporter seuls toutes les contraintes". L'association (220 membres), constituée autour des adhérents de 3 CUMA locales déjà initiées à l'art de la concertation, veille à ce que chacun ait la parole : "si les gens peuvent s'exprimer, ça suffit à désamorcer les craintes" ; "j'ai pu dire ce que j'avais à dire", entend-on dans les entretiens.

En 2001, la négociation reprend sur les périmètres. Les agriculteurs soulignent des incohérences. Les tracés sont modifiés.

En 2003, la concertation s'enracine avec la définition du plan de gestion de Ribou. Les élus jouent l'ouverture : "Nous sommes conscients de vos problèmes, on ne peut pas tout résoudre mais si on oeuvre ensemble, on lèvera des financements et on sera gagnants-gagnants". L'Association de défense... devient peu à peu partenaire actif de la démarche. La CAC mobilise des moyens, emploie 2 personnes. Un programme basé sur le volontariat est construit avec l'Association : travaux, dispositifs CAD, MAE...

La Chambre d'agriculture laisse à l'Association la représentation politique des agriculteurs locaux. Un temps d'animation et d'appui est alloué à un conseiller de secteur de la Chambre d'agriculture dont la compétence et la légitimité sont fortement reconnues sur le terrain. Il véhicule l'information : courriers, réunions... Entre 2006 et 2009, grâce à une mise en musique s'appuyant sur la complémentarité des acteurs de terrain (Chambre, Civam, Gab) 3800 ha seront contractualisés dont près de 3 500 en herbe (soit un tiers des surfaces). C'est une des cartes maîtresse anti-pollution du bassin.

Aujourd'hui, rien n'est acquis, des pics de pesticides surgissent encore, mais la nécessité de protéger le Ribou semble une idée largement partagée sur le terrain. Les éleveurs identifient la Communauté d'agglomération et l'Association comme relais de communication sur les MAE, ce que les entretiens locaux de l'enquête de PraiFacE sur les évolutions de systèmes confirment : "On a été sensibilisés par l'Association Ribou-Verdon. On voulait faire un effort sans trop ressentir financièrement, participer à la dynamique" explique l'un des signataires. Le rôle du conseiller de secteur de la Chambre d'agriculture semble capital : la quasi-totalité des éleveurs le citent comme source d'information sur les MAE, dont la MAE SFEI qui maintient par contrat des surfaces majoritairement en herbe, recevant peu d'azote, de pesticides et contribuant à l'autonomie en protéines... à l'heure où de nombreux éleveurs sont tentés d'implanter plus de céréales.

cherchent un maximum d'autonomie et d'économie : "Mon principal combat, c'est l'autonomie fourragère. Éviter d'acheter à tout prix". Chez eux, peu d'ateliers d'engraissement de bovins. L'utilisation de l'herbe est maximale : elle induit moins de coûts en mécanisation et intrants que d'autres cultures : "Faire de la culture, c'est labourer, c'est des heures de tracteur [...] J'suis pas très matériel moi". Ils travaillent de manière plus solitaire, recourent peu à des conseillers techniques, cherchent peu d'informations : "A 50 ans, on sait ce qu'on veut faire [...] Maintenant je connais". 6/7 ont signé un contrat MAE, dont 4 SFEI. Ils montrent une réelle volonté de moins polluer et de livrer des produits de qualité.

Aucun lien entre ces 5 profils d'éleveurs et l'appartenance à l'un ou l'autre bassin versant n'a pu être établi.

Le contrat MAE SFEI en questions...

. Les éleveurs du profil *diversification fourragère* semblent répondre aux enjeux actuels : ils intègrent l'environnement dans la conception de leur système, tout en conservant un certain niveau de productivité animale et fourragère par des innovations alliant technicité et sécurité. Ces éleveurs, plus jeunes, cherchant une voie entre les systèmes *les plus intensifs* et *les autonomes par l'herbe*, vont probablement perdurer et se développer. La moitié a signé une SFEI.

. 2/3 des souscriptions à la MAE SFEI n'ont pas entraîné de changement significatif dans la logique fourragère des signataires. C'est d'abord dû à la proximité du cahier des charges avec le système déjà pratiqué. Qu'en est-il alors des changements de leurs pratiques environnementales (pesticides, fertilisation) liés à la signature du cahier des charges ? Sont-ils aussi marqués qu'en Bretagne ? (voir agriculture-durable.org / publications / les essentiels / Pratiques des signataires de la MAE SFEI).

. Les éleveurs sous contrat SFEI (profils *Diversification fourragère* et *Autonomes par l'herbe*) se montrent concernés par les enjeux de qualité de l'eau de leur bassin versant et prennent en compte l'environnement dans leur activité. L'aide liée à la MAE reste cependant le facteur déterminant de leur choix.

. Les signataires SFEI ne semblent pas être systématiquement les plus autonomes et économes sur le plan alimentaire. Et tous les économes-autonomes sur le plan alimentaire ne sont pas signataires. La SFEI est-elle un marqueur des systèmes plus économes et autonomes ?

. Tous les profils citent les contraintes administratives et les contrôles liés aux MAE. "Du jour où je sais que j'ai un contrôle, je suis 48 h sans dormir ! On n'a pas le droit à l'erreur !", "La paperasse, on en sature". Certains évoquent une perte de liberté et de flexibilité.

. Deux signataires sur Ribou et un sur

Rochereau ne renouvelleront pas leur contrat SFEI. Quatre autres (sur Ribou) ne se prononcent pas. En raison de ces tracés administratifs, de l'angoisse des contrôles ou des retards de paiements, mais aussi parce que les années de sécheresse ont été difficiles pour certains, les obligeant à acheter du fourrage.

Autant de questions à considérer par le RAD et par les collectivités locales en charge de la qualité de l'eau.

Marine Beillevert, Laurent Coutey, Marion Hamoniaux, Fanny Landrault, Aurore Testemale et Sophie Valance, élèves-ingénieurs à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers